DÉLIBÉRATION

du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 4 juillet 2022

Délibération n°2022-053 : Campagne d'emploi 2022-2023 – Additif n°1

SERVICE DES AFFAIRES STATUTAIRES ET JURIDIQUES

Le conseil d'administration,

Vu le Code de l'éducation ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État ;
Vu la délibération n°75-2021 du conseil d'administration de l'UBS en date du 5 octobre 2021 ;
Vu l'avis du Comité Technique en date du 20 juin 2022 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité des suffrages exprimés, l'additif rectificatif à la campagne d'emplois 2022-2023.

Membres en exercice : 29
Membres présents : 15
Membres représentés : 8

Suffrages exprimés : 22
- Pour : 22
- Contre : 0

Abstention : 1
Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Signé par : Virginie Dupont
Date : 13/07/2022
Qualité : La Présidente

Documents en annexe : Additif n°1 à la campagne d'emploi 2022-2023 – Tableau enseignant
Additif n°1 à la campagne d'emploi 2022-2023 – Tableau BIATSS

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 18 juillet 2022

Service des Affaires Statutaires et Juridiques
Campus de Tohannic – rue André Lwoff –CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr